



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté d'aménagement,
d'architecture, d'art et de design

**PROCÈS-VERBAL DE LA 91^E SÉANCE DU CONSEIL DE LA FACULTÉ
D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE, D'ART ET DE DESIGN
TENUE LE 28 JANVIER 2026 À 16 H
ÉDIFICE DU BOULEVARD, SALLE DU CONSEIL**

Étaient présents:

Monsieur Alain Rochon, vice-doyen aux études et la secrétaire de la Faculté
Mme Catherine Bergeron, étudiante 2^e cycle – ÉSAD
M. François Blais, directeur – École de design
M. Nicolas Brault, directeur – École d'art
M. Charles Castonguay, 2^e cycle – École d'architecture
Mme Geneviève Cloutier, directrice du CRAD
M. Michel de Blois, professeur – École de design
Mme Carmen Espegel, directrice – École d'architecture
M. Nicolas Estrella, étudiant 1^{er} cycle – École de design
M. Willem Fortin, conseiller à la gestion des études – ÉSAD
Mme Jocelyne Kiss, professeure – École de design
M. Marius Gindac, chargé de cours – École d'architecture
M. Alexandre Lebel, directeur – ÉSAD
M. Jérôme Lessard, chargé de cours – École de design
M. André Potvin, professeur – École d'architecture
Mme Maéva Robert, étudiante 2^e cycle – École de design
M. Jean-François Trudel, coordonnateur d'activités – École d'art et de design
Mme Joelle Tremblay, professeure – École d'art

Étaient absents :

Mme Marguerite Arbour, étudiante 2^e cycle – École d'art
Mme Johanne Brochu, professeure – ÉSAD
Mme Claude Demers, professeure – École d'architecture
Mme Annie Lafrenière, étudiante 1^{er} cycle – École d'art
Mme Jasmine Mpoulimpassis, étudiante 1^{er} cycle – École d'architecture
M. Manuel Rodriguez-Pinzon, professeur – ÉSAD
M. Alexandre St-Onge, professeur – École d'art

Invités présents :

Sébastien Bourbonnais
Jacynthe Roberge

1. VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum est atteint. Le doyen est absent, il est remplacé par le vice-doyen aux études, M. Alain Rochon.

ORDRE DU JOUR

91^e Séance du Conseil de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design

28 janvier 2026 à 16 h

ÉDIFICE DU BOULEVARD

Doyen	1- Vérification du quorum
Doyen	2- Adoption de l'ordre du jour
Doyen	3- Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la 90 ^e séances du Conseil facultaire
Jacynthe Roberge	4- Nomination des membres du comité d'élaboration Projet de baccalauréat en design d'interaction
Jacynthe Roberge	5- Modification substantielle à la structure de la maîtrise en design d'interaction (MDI)
Sébastien Bourbonnais	6- Modifications substantielles à la structure du baccalauréat en architecture
Nicolas Brault	7- Modifications substantielles à la structure du baccalauréat en art et science de l'animation
Geneviève Cloutier	8- Modifications substantielles à la structure de la maîtrise en ATDR
Geneviève Cloutier	9- Nomination de la direction du CRAD
Nicolas Brault	10- Modifications substantielles à la structure du baccalauréat en enseignement des arts
Jocelyne Kiss	11- Conseiller(ère) à la recherche
Doyen	12- Information du Doyen
	13- Varia
	Levée de la rencontre

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les participants.

Proposé par : M. Alain Rochon

Appuyé par : M. Alexandre Lebel

Adopté à l'unanimité

3. LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA 90^E SÉANCE DU CONSEIL FACULTAIRE

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Proposé par : M. Alain Rochon

Appuyé par : M. Willem Fortin

Adopté à l'unanimité

4. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉLABORATION | PROJET DE BACCALAURÉAT EN DESIGN D'INTERACTION

Mme Jacynthe Roberge présente le point portant sur la nomination des membres du comité d'élaboration du projet de baccalauréat en design d'interaction. Elle rappelle que le projet

d'élaboration du programme a été accepté par le vice-rectorat aux études, à l'enseignement et à l'administration des études. Elle précise que, conformément au Règlement des études (article 1.30 d), les membres du comité d'élaboration doivent être nommés par le Conseil de la faculté.

Mme Roberge présente ensuite la composition proposée du comité d'élaboration, soit Jacynthe Roberge, Niel Caja Rubio, Andréanne Fortin, Natacha Gaucher, Félix Giroux, Eric Kavanagh, Noémie Lemaire, Frédéric Lépinay, Jérôme Lessard et Audrey Marcotte-Dubuc. Elle explique que ces personnes ont été choisies en fonction de leur expertise et de leur contribution potentielle à l'élaboration du programme.

IL EST PROPOSÉ, d'adopter la liste des personnes proposées comme membres du comité d'élaboration du baccalauréat en design d'interaction.

Proposé par : Mme Jacynthe Roberge

Appuyé par : M. Nicolas Brault

Adopté à l'unanimité

5. MODIFICATION SUBSTANTIELLE À LA STRUCTURE DE LA MAÎTRISE EN DESIGN D'INTERACTION (MDI)

Mme Jacynthe Roberge présente le point portant sur la modification substantielle à la structure de la maîtrise en design d'interaction (MDI). Elle explique que le Bureau de la qualité des programmes (BQP) a soulevé de façon récurrente une préoccupation concernant la présence de deux activités terminales dans la structure actuelle du programme, soit un essai et un projet d'intervention, et a recommandé de réduire cette double charge en privilégiant une seule activité terminale.

Mme Roberge précise également que le dernier plan d'action du doyen recommande d'alléger la charge de travail enseignante associée à l'essai. Elle ajoute que les évolutions récentes de l'offre de formation universitaire québécoise en design d'interaction, de même que les défis émergents liés à l'intelligence artificielle, appuient la pertinence d'un recentrage du programme.

Elle indique que le projet d'intervention, accompagné d'un rapport individuel présentant une réflexion théorique ou analytique sur une problématique professionnelle, permet à la fois la démonstration des compétences et l'intégration des connaissances en contexte réel. En ce sens, la modification proposée vise le retrait des 12 crédits associés à l'essai (DES-6011 et DES-6018), ainsi que la création et l'ajout de deux nouvelles activités de 6 crédits chacune, soit DES-6XXX Design, écosystèmes et comportements et DES-6XXX Rapport de projet d'intervention, cette dernière officialisant le rapport comme activité terminale de la MDI.

IL EST PROPOSÉ d'approuver la modification substantielle à la structure de la MDI, à savoir :

- le retrait des 12 crédits d'activités liées à l'essai (DES-6011 et DES-6018);
- la création et l'ajout de deux activités de 6 crédits chacune : DES-6XXX Design, écosystèmes et comportements et DES-6XXX Rapport de projet d'intervention (officialisant le travail de rédaction du rapport de projet d'intervention comme activité terminale de la MDI).

Proposé par : Mme Jacynthe Roberge

Appuyé par : M. François Blais

Adopté à l'unanimité

6. MODIFICATIONS SUBSTANTIELLES À LA STRUCTURE DU BACCALAURÉAT EN ARCHITECTURE

M. Sébastien Bourbonnais présente le point portant sur les modifications substantielles à la structure du baccalauréat en sciences de l'architecture. Il explique que le programme comporte actuellement plusieurs règles de cours optionnels dont le nombre de crédits est variable, ce qui rend la lecture et l'interprétation du rapport de cheminement plus complexes pour les étudiantes et étudiants.

M. Bourbonnais précise qu'un allègement de la structure du programme permettrait de simplifier la compréhension des attentes académiques. Il ajoute que la majorité des cours relevant des règles 2 (Théorie et histoire) et 3 (Diversité culturelle et perspectives mondiales) peuvent également être suivis dans le cadre de la règle 4, ce qui justifie une révision de la structure des crédits.

Il mentionne également que le comité de programme a adopté une résolution en ce sens le 1er décembre 2025. La modification proposée vise à faire passer le nombre de crédits des règles 2 et 3 d'un nombre variable, soit de 3 à 12 crédits, à un nombre fixe de 3 crédits. Les modifications détaillées sont présentées en annexe.

IL EST PROPOSÉ de modifier la structure du programme pour faire passer le nombre de crédits des règles 2 et 3 d'un nombre variable (3 à 12 crédits) à un nombre fixe (3 crédits.) Les modifications proposées sont fournies en annexe B.

Proposé par : M. Sébastien Bourbonnais

Appuyé par : Mme Jocelyne Kiss

Adopté à l'unanimité

7. MODIFICATIONS SUBSTANTIELLES À LA STRUCTURE DU BACCALAURÉAT EN ART ET SCIENCE DE L'ANIMATION

M. Brault présente et explique les modifications substantielles apportées à la structure du baccalauréat en art et science de l'animation. Il rappelle que la mise à jour du *Règlement des études de l'Université Laval*, entrée en vigueur le 1er septembre 2024, exige que tous les programmes de grade de premier cycle assurent le développement des dix compétences générales définies à l'article 2.11. Il précise que ces compétences visent à garantir que les personnes diplômées du BASA soient en mesure de faire face aux enjeux actuels et futurs, notamment l'accélération des avancées numériques, la croissance des défis sociétaux et environnementaux, ainsi que la nécessité d'adaptation et de renouvellement dans un contexte en constante évolution.

M. Fortin souligne également que l'intégration de ces compétences contribue à renforcer la qualité du programme ainsi que la pertinence de la formation offerte.

Enfin, il est mentionné que l'ensemble de ces modifications a été approuvé à l'unanimité par le comité de programme lors de la séance du 23 janvier 2026.

IL EST PROPOSÉ, de modifier la structure du programme afin :

- de faire passer le nombre de crédits obligatoires de 63 à 69 crédits ;
- de réduire de 27 à 21 crédits le bloc des autres exigences,

tout en maintenant :

- à 12 crédits le nombre de crédits de cours optionnels à réussir ;
- à 9 crédits le nombre de crédits de cours relevant d'une autre unité (incluant les cours de langues et un cours au choix parmi l'ensemble des cours de premier cycle offerts à l'Université).

Cette modification vise à assurer la conformité avec l'article 2.12 du *Règlement des études*, lequel précise les règles de composition des programmes de premier cycle, notamment l'ajustement du nombre de crédits provenant d'une autre unité, passant de **15 à 9 crédits**, conformément au document ci-joint.

Proposé par : M. Nicolas Brault

Appuyé par : M. François Blais

Adopté à l'unanimité

8. MODIFICATIONS SUBSTANTIELLES À LA STRUCTURE DE LA MAÎTRISE EN ATDR

M. Willem Fortin présente le point portant sur les modifications substantielles à la structure de la maîtrise en ATDR. Il indique que les programmes de maîtrise en ATDR ont été évalués par le Comité institutionnel d'évaluation des programmes (CIEP) au cours de l'année 2024-2025 et que le plan d'action du doyen a obtenu l'aval du Bureau de la qualité des programmes (BQP).

M. Fortin explique que la création d'un nouveau cours obligatoire de préparation aux essais de fin d'études en ATDR nécessite une révision de la répartition des crédits du programme. Il précise également qu'un allègement de la structure vise à rendre la compréhension des attentes académiques plus claire pour les étudiantes et étudiants.

Il rappelle que l'activité terminale de rédaction privilégiée à la maîtrise en ATDR demeure l'Essai-laboratoire d'aménagement et de développement et souligne que le comité de programme a adopté une résolution en ce sens le 6 novembre 2025. La modification proposée prévoit de faire passer le nombre de crédits obligatoires de 0 à 12 crédits, de supprimer la règle 1 du programme (9 crédits optionnels) et de diminuer le nombre de crédits optionnels de 36 à 33 crédits, conformément au document présenté en annexe.

IL EST PROPOSÉ Il est proposé de modifier la structure du programme pour faire passer le nombre de crédits obligatoires de 0 à 12 crédits, de supprimer la règle 1 du programme (9 crédits optionnels) et de diminuer le nombre de crédits optionnels de 36 à 33 crédits), conformément au document ci-joint.

Les modifications proposées sont fournies en annexe.

Proposé par : M. Willem Fortin
Appuyé par : Mme Geneviève Cloutier
Adopté à l'unanimité

9. NOMINATION DE LA DIRECTION DU CRAD

Mme Geneviève Cloutier présente le point portant sur la nomination de la direction du Centre de recherche en aménagement et design (CRAD). Elle rappelle que, conformément aux statuts du CRAD, la directrice ou le directeur est nommé par les membres du Centre et que cette nomination doit être entérinée par le Conseil facultaire de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'arts et de design à la suite d'une résolution des membres.

Mme Cloutier précise que le mandat de direction est d'une durée de quatre ans, renouvelable une fois, et qu'une fonction de direction adjointe a été intégrée aux statuts du CRAD en juin 2025. Elle indique également avoir annoncé, lors de l'assemblée générale annuelle du CRAD tenue le 19 juin 2025, son intention de mettre un terme à son deuxième mandat à la direction avant son échéance prévue en 2027.

Elle mentionne que M. Jean Dubé occupe la fonction de directeur adjoint du CRAD depuis juin 2025 et qu'à la suite d'un vote tenu auprès des membres du CRAD, 16 des 26 membres ont participé et ont voté à l'unanimité en faveur de la proposition soumise. La résolution vise à nommer Jean Dubé à titre de directeur du CRAD pour la période du 1er janvier 2026 au 1er septembre 2028, et à nommer Geneviève Cloutier à titre de co-directrice du CRAD pour la période du 1er janvier 2026 au 30 mai 2026.

IL EST PROPOSÉ de nommer Jean Dubé directeur du CRAD du 1er janvier 2026 au 1er septembre 2028 et que Geneviève Cloutier soit nommée co-directrice du CRAD à partir du 1er janvier 2026 au 30 mai 2026.

Proposé par : Mme Geneviève Cloutier
Appuyé par : M. Alexandre Lebel
Adopté à l'unanimité

10. MODIFICATIONS SUBSTANTIELLES À LA STRUCTURE AU BACCALURÉAT EN ENSEIGNEMENT DES ARTS

M. Nicolas Brault présente et explique les modifications substantielles apportées à la structure du baccalauréat en enseignement des arts. Il rappelle que le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement (CAPFE) a suggéré une voie afin d'atteindre les objectifs visés, soit l'amélioration de la formation des personnes étudiantes en enseignement des arts plastiques et le renforcement de la formation des personnes enseignantes en art dramatique pour la région de la Capitale-Nationale et l'est du Québec.

Il précise que le CAPFE a pris connaissance avec attention de cette proposition et qu'il accueille favorablement les recommandations formulées dans le courriel du 26 novembre 2025.

M. Brault souligne également que le Bureau de la qualité des programmes, la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design, la Faculté des lettres et des sciences humaines, la Faculté des sciences de l'éducation, ainsi que le comité de programme, collaborent à la mise en œuvre de cette initiative.

Enfin, il est mentionné que l'ensemble de ces modifications a été approuvé à l'unanimité par le comité de programme lors de la séance du 15 janvier 2026.

IL EST PROPOSÉ, de créer deux concentrations au sein du baccalauréat en enseignement des arts :

- Concentration en arts plastiques
- Concentration en art dramatique

IL EST ÉGALEMENT PROPOSÉ, que la concentration en art dramatique soit offerte seulement pour les détenteurs et détentrices d'un grade de premier cycle en art dramatique ou en théâtre.

Proposé par : M. Nicolas Brault

Appuyé par : Mme Joelle Tremblay

Adopté à l'unanimité

11. CONSEILLER(ÈRE) À LA RECHERCHE

Mme Kiss exprime le souhait d'obtenir l'appui d'une conseillère ou d'un conseiller à la recherche. Bien que l'accompagnement actuellement offert par les personnes en place soit très apprécié, il est souligné que les champs d'expertise en design présentent des spécificités particulières, notamment dans des domaines dépassant les cadres traditionnels des sciences humaines ou de la recherche-création, tels que la résolution de problèmes et les enjeux organisationnels. M. Rochon l'informe que ce dossier est à l'étude depuis un certain temps. Toutefois, un moratoire institutionnel empêche présentement toute embauche ou mouvement de personnel. Les prochaines étapes consisteront à définir plus précisément les tâches associées à ce rôle, de manière à répondre aux besoins de l'ensemble des domaines enseignés à l'École de design.

Il est précisé que lorsque le moratoire sera levé, un affichage pourra être envisagé, sous réserve des ressources budgétaires disponibles.

8. INFORMATION DU DOYEN

9. VARIA

LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 16 h 40.